

STIREN ARTS ET MOUVEMENTS



TROC ET PUCES 3ième édition

DIMANCHE 1 er février 2026
à LANGUIDIC

salle Jo Huitel
de 8h30 à 17h30



BUVETTE
et
PETITE RESTAURATION
sur place



1€ entrée

(gratuit pour les
moins de 12ans)

info exposants et
bulletin d'inscription par mail :

trocetpuces56440@gmail.com

ou

07 59 60 97 30

RÈGLEMENT TROC ET PUICES DU 1^{er} février 2026

STIREN Arts et Mouvements

- 1.Cette manifestation s'adresse aux professionnels, aux particuliers, aux collectionneurs et aux associations régies par la loi 1901.
- 2.Ils seront réputés exposants lorsque le bulletin d'inscription, daté, signé et accompagné du règlement sera parvenu à l'organisateur. Il est impératif de préciser la nature des objets (ex : jouets, vêtements, bibelots).
- 3.Pour les particuliers, seule la vente d'objets personnels et usagés est autorisée. Les objets acquis pour la revente sont interdits.
- 4.Aucun particulier ne peut participer à plus de 2 ventes par an.
- 5.L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre de la manifestation. Pour des raisons de sécurité, il pourra arrêter les inscriptions à tout moment.
- 6.Il ne sera fait aucun remboursement en cas de désistement dans les 15 jours avant la manifestation.
- 7.Les objets et collections déballés appartiennent au vendeur et sont sous sa responsabilité, en cas de vol ou autres préjudices, l'organisateur ne pourra être tenu responsable.
- 8.Les exposants s'engage à être prêts à recevoir le public dès 8h30 et ne pas remballer avant 17h30.
- 9.Les tables sont prêtées aux exposants qui seront responsables des éventuelles dégradations. Les dommages seront payables sur le champ. De plus, chacun devra laisser son emplacement propre.
- 10.Il est possible d'installer la marchandise la veille à partie de 17H jusqu'à 18h30 ou le dimanche matin à partir de 7h.
- 11.Les emplacements sont attribués en fonction des disponibilités du site. Ils sont susceptibles d'être modifiés et ne sont attribués de façon définitive que la veille de la manifestation.
- 12.Les supports spécifiques (portants, étagères...) et objets encombrants ne sont tolérés que dans la mesure où le nombre de mètre nécessaire à leur installation a été payé avec le bulletin d'inscription.
- 13.Les emplacements non occupés à 9h seront déclarés vacants et réattribués en cas de demande.
- 14.Toute demande incomplète sera refusée.
- 15 .Les exposants devront se soumettre aux règles sanitaires en vigueur à la date de la manifestation .

LES EMPLACEMENTS SERONT ATTRIBUÉS PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE D'INSCRIPTION

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



BULLETIN A RENVOYER

3 ième TROC ET PUCEs organisé par la Stiren Arts et Mouvements

Le dimanche 1^{er} février 2026 à la salle Jo Huitel à LANGUIDIC

Renseignements par mail : trocetpuces56440@gmail.com

Ou au 07 59 60 97 30

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à

Stiren arts et mouvements, 15 rue des fleurs 56440 Languidic

Accompagné obligatoirement du règlement chèque à libeller au nom de « association arts et mouvements »

NOM :

PRÉNOM :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Email :

Téléphone :

Particulier

Professionnel

Association

Pièce d'identité (à présenter impérativement le jour de la représentation)

N° :

délivrée le :

Par :

N° registre du commerce/des métiers(pour les professionnels) :

TARIFS :

6€ la table de 1m20

nb de table : × 6 =

4€ le mètre sans table

nb de mètre : × 4 =

Nombres de personnes sur le stand

.....

TOTAL

J'atteste avoir lu et accepté le règlement joint à cette fiche d'inscription

Déclaration sur l'honneur (pour un particulier) : Je soussigné

..... Déclare sur l'honneur ne vendre que des objets personnels et ne pas avoir participé à 2 ventes au déballage dans l'année civile(art R321-9 du code pénal).

Déclaration sur l'honneur (pour les professionnels) : Je soussigné

..... Déclare sur l'honneur être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce, tenir un registre d'inventaire.

FAIT à Le

SIGNATURE

